



Département de  
l'Essonne

République Française  
COMMUNE D ONCY SUR ECOLE

---

**Séance du 16 juillet 2020**

L'an deux mille vingt et le seize juillet l'assemblée régulièrement convoquée le 16 juillet 2020, s'est réunie sous la présidence de Bruno DELECOUR

**Nombre de membres  
en exercice** : 15

**Présents** : 14

**Votants** : 15

**Sont présents** : Jacques NORMAND, Eric BERNARD, Marie-Thérèse BOSSELUT, Patrick BOUCHER, Alain CARRE-DESOU DIN, Christophe COUDER, Bruno DELECOUR, Patricia GALVAING, Sophie GELBARD, Sophie LAZOVITCH, Agnès PRZYSZLAK, Isabelle RICHARD, François ROUSSEAU, Annie VIZET

**Représentés** : Sébastien MONET par Christophe COUDER

**Excuses** :

**Absents** :

**Secrétaire de séance** : Sophie LAZOVITCH

---

Début de la séance à 20h32

Approbation du procès-verbal (PV) du Conseil Municipal du 2 juillet 2020

**Objet** : Autorisation permanente et générale de poursuites au comptable public - DEL\_2020\_024

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles R1617-4, L1615-5 et R2342-4,

**Vu** le décret n° 2009-125 du 3 février 2009 relatif à l'autorisation préalable des poursuites pour le recouvrement des produits locaux,

**Vu** la nécessité pour la collectivité de délivrer une telle autorisation permettant au comptable de poursuivre les redevables pour obtenir le recouvrement des créances locales,

**Considérant** que l'autorisation permanente et générale de poursuites n'a pas pour conséquence de priver la collectivité de son pouvoir de surveillance en matière de poursuites, mais contribue à les rendre plus rapides et donc plus efficaces,

**Considérant** qu'une telle mesure participe à l'efficacité de l'action en recouvrement du comptable public et contribue à l'amélioration du recouvrement des produits de la collectivité,

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de donner au comptable public une autorisation générale et permanente de poursuites pour la mise en œuvre d'opposition à tiers détenteurs afin de recouvrer les recettes de la collectivité,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**Décide** de donner au comptable public de La Ferté-Alais (Essonne) une autorisation générale et permanente de poursuites afin de recouvrer le produit de recettes locales en l'absence de paiement spontané du débiteur,

**Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Pas de commentaire

Voté à l'unanimité

**Objet :** Vote du Budget Primitif 2020 - DEL\_2020\_025

Monsieur Bruno DELECOUR, Maire, présente au conseil municipal le budget primitif 2020.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2311-1, L.2312-1 et suivants relatifs au vote du budget primitif,

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget principal,

**Vu** le budget primitif communal M14 en annexe,

**Vu** la délibération DEL\_2020\_08 du 9 mars 2020 relative au vote du compte administratif et à l'affectation du résultat

**Considérant** que le projet de budget primitif communal M14 de l'exercice 2020, présenté par le Maire est soumis au vote par nature,

**Considérant** que l'affectation de résultat a été préalablement votée par délibération

**Considérant** que le budget communal M14 est équilibré en dépenses et recettes aux montants suivants :

	Dépense	Recette	solde
<b>Fonc.</b>	1 648 037.58	751 491.21	
<b>RAR</b>	4 902.96		
<b>002</b>		901 449.33	
<b>Total fonc</b>	1 652 940.54	1 652 940.54	0.00
<b>Invest.</b>	397 762.38	497 135.00	
<i>Dont '1068</i>		<i>99 372.62</i>	
<b>RAR</b>	10 381.96		
<b>001</b>	88 990.66		
<b>Total inv</b>	497 135.00	497 135.00	0.00
<b>Total</b>	2 150 075.54	2 150 075.54	0.00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**Approuve** le budget communal M14 pour l'exercice 2020

Approuve les modifications des statuts de la CC2V.

Pas de commentaire

Voté à l'unanimité

**Objet :** Désignation des délégués au SIRTOM - DEL\_2020\_026

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L5711-1,

**Vu** la délibération DEL\_2020\_019 du 2 juillet 2020,

**Considérant** qu'une erreur a été relevée dans la délibération du 2 juillet 2020 entre l'affectation des postes de titulaire et suppléants,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**Désigne** Monsieur Jacques NORMAND comme titulaire et Messieurs Christophe COUDER et Bruno DELECOUR respectivement comme suppléants.

Pas de commentaire

Voté à l'unanimité

**Objet :** Désignation d'un délégué au sein du syndicat " Agence de GEstion et Développement Informatique " (A.GE.D.I) - DEL\_2020\_027

Monsieur le maire informe le Conseil municipal qu'à la suite de son élection en date du 25 mai 2020, il est nécessaire de désigner, conformément à l'article 7 des statuts de l'A.GE.D.I., un délégué au sein de l'assemblée spéciale du syndicat.

La collectivité, relevant du collège n°1, doit désigner 1 délégué parmi ses membres.

**Vu** la délibération DEL\_2020\_003 du 17 janvier 2020 relative à l'adhésion au Syndicat Intercommunal A.GE.D.I.,

**Vu** la délibération DEL\_2020\_003 du 17 janvier 2020 relative à l'approbation des statuts du Syndicat Mixte Ouvert A.GE.D.I.,

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**Décide** de charger monsieur Sébastien MONET, conseiller municipal, comme représentant de la collectivité à l'Assemblée Spéciale du groupement intercommunal.

Pas de commentaire

Voté à l'unanimité

**Objet :** CC2V - Modification des statuts - DEL\_2020\_028

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la délibération du Conseil Communautaire de la CC2V du 7 juillet 2020 approuvant la modification des statuts,

**Vu** les statuts de la CC2V,

**Vu** le courrier de la Direction des Relations avec les Collectivités Locales de la Préfecture du 26 mai 2020,

**Considérant** que l'intitulé de l'article 7-11 des statuts, "compétences supplémentaires / optionnelles" doit être modifié en remplaçant le terme "optionnelles" par "facultatives",

**Considérant** qu'il est précisé au paragraphe 5 de l'article 7-11 le titre "Action en faveur de la prévention et de la sécurité" sous lequel figurera la vidéo-protection,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Approuve les modifications des statuts de la CC2V.

Pas de commentaire

Voté à l'unanimité

Fin de la séance à 20h42